

Procès-verbal de la séance du conseil pour la santé et la protection des animaux

2.6.2011 - Balatonalmadi /Hongrie



1. Salutations ó Prof Schille

2. Sont présents:

- Prof Dr Hans-Joachim Schille ó président, Allemagne / pigeons
- Dresse Janny Tyskus Hermans ó Pays-Bas / volailles
- Dr med. Joseph Rey-Bellet ó Suisse / lapins
- Dr Peter Supuka ó Slovaquie / cobayes

3. Information sur le programme ó Prof Schille

L'ordre du jour a été adressé à temps et est accepté.

4. Approbation du dernier procès-verbal - Tolède/Espagne

Le PV de la Dresse J. Hermans est accepté et les remerciements lui sont adressés.

5. Rapport du président et des autres membres du conseil

Le Prof Schille a préparé un rapport détaillé pour l'assemblée générale du 04.06.2011. Il informe sur les problèmes survenus lors des négociations des conditions vétérinaires pour l'exposition européenne.

Le pouvoir médiatique pose problème avec la mise en circulation d'informations sur certaines races et espèces animales. Il en a résulté que l'élevage de plusieurs races d'animaux domestiques a été interdit dans certains Etats.

Dr Peter Supuka est d'avis qu'il est nécessaire d'introduire une identification à 100 % des cobayes lors des expositions. Il considère le micro-chip marqueur des animaux comme la meilleure solution. Il est unique et renferme les informations les plus importantes sur chaque cobaye. Le contrôle se fait à l'aide du lecteur de chip et ainsi chaque bête pourrait être identifiée de manière très simple.

Les éleveurs de cobayes sans poils entament chaque année la discussion d'admission des cobayes sans poils dans le standard européen. Le fait, que ces cobayes sans poils sont très sensibles au froid et qu'il n'est pas possible de satisfaire aux exigences aux expositions de 6

jours, pose le problème majeur. Il n'est pas possible du point de vue pratique d'exposer ces cobayes aux expositions européennes. La situation est totalement différente lors des expositions européennes spéciales de deux jours seulement. Le conseil n'approuve pas l'élevage de telles bêtes.

Dr Rey-Bellet informe sur les normes sévères pour l'élevage de certaines espèces d'animaux domestiques en Suisse. Pour ces animaux d'élevage des dimensions exactes des cages sont prescrites.

6. Correspondance et communication

Prof Schille informe sur l'important courrier qu'il a échangé avec les institutions de l'Union européenne à Bruxelles. La préparation des conditions vétérinaires pour les expositions européennes est laborieuse.

7. Rapport sur la préparation de l'exposition européenne à Leipzig

La préparation de l'exposition européenne à Leipzig 2012, qui représente la plus grande réunion des éleveurs en Europe, est actuellement en cours. On estime que 80 à 100'000 bêtes seront exposées. Il est nécessaire de préparer les conditions vétérinaires pour les différentes espèces animales. Les lapins et les cobayes ne posent pas de problème, étant donné que dans tous les pays les lapins sont vaccinés contre la myxomatose et la maladie hémorragique virale du lapin. Chez les cobayes aucune vaccination n'est obligatoire. Le problème est différent chez les pigeons et les volailles. Il y a diverses conditions de vaccination chez ces espèces. Il est nécessaire d'unifier ces conditions afin de permettre aux membres de tous les Etats de l'EE de pouvoir participer à l'exposition européenne à Leipzig.

8. Rapport sur les expositions européennes spéciales de races

Les expositions européennes spéciales sont très populaires et quelques unes sont organisées chaque année. Il est nécessaire de préparer les conditions vétérinaires pour le transport des bêtes aux expositions européennes de toutes les espèces. Cela concerne essentiellement les pigeons et les volailles.

9. Rapport sur la situation vétérinaire dans différents pays.

Prof Schille informe qu'il n'y a pas eu de nouvelle vague d'épizootie en Europe avec une influence négative sur l'élevage de petits animaux en Europe. Mais en même temps il a observé que la pression sur l'interdiction des certaines races d'animaux domestiques croît fortement dans certains Etats européens.

Dr méd. Rey-Bellet informe sur l'apparition récente de la maladie hémorragique virale avec un nouveau variant. La maladie évolue rapidement et a déjà causé des dégâts dans les élevages de lapins en France.

Dr Peter Supuka informe que 2010 a été une très mauvaise année pour les lapins en Europe centrale avec la survenue de la myxomatose. Cette épizootie s'est déclarée en Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Pologne et Ukraine. Cette épizootie a également atteint des lapins vaccinés. Il a aussi informé sur les maladies des peaux apparues relativement fréquemment chez les cobayes. Il s'agit la plupart du temps de maladies de parasites et moisissures.

Dresse Hermans informe sur les différentes interdictions de médicaments pour les élevages hollandais. Elle est d'avis que des élevages industriels de volailles ne peuvent être privés d'ATB.

10. Le conseil sur internet

Les rapports des séances du conseil ainsi que diverses nouveautés sont consultables sur le Web de l'EE.

11. Rapport du président à l'assemblée générale ó Prof Schille

Le rapport se concentre sur trois points essentiels :

- Prescriptions vétérinaires en Europe

Depuis que le conseil existe, nous nous efforçons d'avoir des règlements correspondants. La préparation pour l'exposition européenne 2012 à Leipzig et l'augmentation réjouissante des expositions spéciales de races dans toutes les divisions de l'EE ont incité le président de l'EE et le président du conseil pour la santé et la protection des animaux à prendre contact, en juin 2010, avec les fonctionnaires responsables Dr Füssel, Dr Pittman et Dr Pouw qui sont de notre côté. Ils se sont également entretenus avec le parlementaire, Dr Jahr, membre de la commission de l'agriculture au Parlement. Ce fut le déclic dans ce sens qu'actuellement il y a le troisième projet de prescriptions vétérinaires pour les volailles, les pigeons et les oiseaux lors de participation à des expositions internationales au sein de l'EE. Une étape a ainsi pu être franchie, celle de la division du droit de la commission européenne. Nous avons été continuellement sollicités dans l'élaboration du projet. Il manque encore l'approbation définitive de la section « Animal Health and Welfare ». Elle ne devrait tarder car ses membres ont opté pour la forme d'une « Guidance ». Des directives qui nous paraissaient plus favorables ont été malheureusement repoussées par certains membres de l'UE qui les considéraient comme une ingérence dans leur droit de souveraineté.

Cette « Guidance » contient en résumé les droits en vigueur résultant de nombreux documents du droit européen pour les expositions des petits animaux. Les détails ont été expliqués aux divisions concernées par les membres du conseil. On remercie Klaus Weber, président du « ZDK » qui a informé la division oiseaux.

Cette « Guidance » sera mise sur internet par Bruxelles et notre fédération. Elle sera facilement consultable lors de divergences avec les autorités vétérinaires. Nous espérons que cela se réalisera encore cette année. Etant donné qu'il n'existe pas de droit européen pour les cobayes, aucune détermination n'aura lieu. Les fonctionnaires responsables de la commission européenne à Bruxelles sont d'avis qu'il n'y a pas de besoin d'une telle « Guidance » pour les lapins, car les prescriptions/vaccinations vétérinaires sont claires. Nous allons essayer d'y apporter une modification car nous savons que tel n'est pas le cas. Le responsable de la division, Monsieur Leowsky, en collaboration avec les responsables de la division des autres pays, présentera une analyse brève que nous enverrons à Bruxelles.

- **De bonnes conditions de vie pour les animaux**

Le conseil est composé de Madame la Dresse Hermans /Pays-Bas pour la division volailles, du Dr Rey-Bellet/Suisse pour la division lapins, du Dr Supuka /Slovaquie pour la division cobayes et du Prof Schille /Allemagne pour la division pigeons. Des remerciements sont adressés à tous pour le travail accompli. Il nous manque un représentant pour la division oiseaux. Nous sommes heureux si un pays membre nous propose un représentant et prend en charges ses frais

- **Composition du conseil pour la santé et la protection des animaux**

Ce sont surtout les médias qui rapportent avant tout des scandales et touchent la sensibilité du public au sujet de l'élevage et des expositions des animaux. Nous devons nous engager dans ce sens lors de toutes nos tâches publiques. Le thème de l'élevage surspécifié de races est toujours d'actualité. En Allemagne le procès contre l'interdiction de l'élevage de canards huppés a été gagné devant la plus haute instance, le tribunal fédéral, après 9 ans de procès. La quintessence est qu'il ne suffit pas qu'une malformation puisse survenir. Il faut pouvoir assurer de manière significative, statistique à l'appui, une telle apparition avec une vraisemblance prépondérante. Il ne suffit pas d'avoir à disposition des stratégies d'élevage pour interdire. A titre de comparaison: il faudrait sinon interdire aux êtres humains d'emprunter la route sous prétexte que des accidents pourraient y survenir.

Ceci est important et il faut toujours s'y référer lorsque des articles soi-disant d'élevage incommode sont susceptibles d'être intégrés dans le droit de la protection des animaux comme il en est question en Autriche ou en Suisse où des organisations de la protection des animaux font de la propagande d'élevages incommodes.

Et il faut surtout ne pas admettre à nos expositions dans toutes les divisions des sujets surspécifiés et ne jugeons pas contre la biologie des races et des espèces.

12. Participation de la commission aux séances des différentes divisions

- Prof Schille participe à la séance de la division pigeons
- Dresse Hermans participe à la séance de la division volailles
- Dr méd. Rey-Bellet participe à la séance de la division lapins
- Dr Supuka participe à la séance de la division cobayes
- Nous n'avons pas encore de représentant pour la division oiseaux

13. Propositions et demandes

Dresse Hermans propose d'actualiser les contacts sur le Web de l'EE.

Dr Supuka propose que les nouveautés soient consultables sur le Web de l'EE le plus rapidement possible et recommande aux membres d'utiliser ce moyen de communication pour informer sur les maladies des animaux domestiques dans leur pays et les pays voisins.

14. Fin

Prof Schille remercie les membres de la commission pour le travail accompli et souhaite à tous une bonne séance dans leur division et bon retour à la maison.

Dr Peter Supuka, rédacteur du procès-verbal

Prof Dr Joachim Schille, président du conseil et membre de la présidence de l'EE

Dr méd. Joseph Rey-Bellet, traducteur